

**AVIS SUR LE PROJET DE
PLAN D'ACTION 1989-1991
DU SECRETARIAT A LA JEUNESSE**

Conseil permanent de la jeunesse
11 août 1989

TABLE DES MATIERES

PROBLEMATIQUE GENERALE	1
CONTEXTE	1
EXPOSE DE LA SITUATION	1
INTERVENTION GOUVERNEMENTALE	4
ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE	5
LE MARCHÉ DU TRAVAIL ET LA FORMATION	5
LES CARACTERISTIQUES DU TRAVAIL DES JEUNES	6
LES CARACTERISTIQUES DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE	7
LES PRINCIPAUX DEFIS	10
LES AXES D'INTERVENTION	10
LES OBJECTIFS	10
LES ACTIONS PROPOSEES POUR LES ANNEES 1989-1991	11
COMMENTAIRES	13
ENVIRONNEMENT SOCIAL	14
LES AXES D'INTERVENTION	18
OBJECTIF	19
LES ACTIONS PROPOSEES POUR LES ANNEES 1989-1991	19
COMMENTAIRES	21
L'INFORMATION GOUVERNEMENTALE SUR SES PROGRAMMES ET SES SERVICES	23
OBJECTIF	23
LES ACTIONS PROPOSEES POUR LES ANNEES 1989-1991	23
CONCLUSION GÉNÉRALE	24

PROBLÉMATIQUE GÉNÉRALE:

CONTEXTE

Le 29 mars 1988, une décision du Conseil du Trésor (CT 167074) accordait un statut permanent au Secrétariat à la jeunesse (SAJ) et confirmait ainsi la volonté du Gouvernement dans ses actions à l'égard de la jeunesse. Par cette décision le Secrétariat à la jeunesse s'est vu confier le mandat d'assurer la planification, la coordination et le développement du dossier jeunesse au sein de l'appareil administratif gouvernemental, et aussi d'élaborer, de proposer et d'assurer la mise en oeuvre des orientations du Gouvernement en matière jeunesse.

En vertu de ce mandat, le Secrétariat à la jeunesse a préparé de concert avec les ministères et organismes un premier plan d'action en matière jeunesse.

Le présent mémoire a pour but :

1. de présenter la situation et les principales caractéristiques des jeunes;
2. de proposer les orientations générales d'un premier plan d'action gouvernemental en matière jeunesse.

EXPOSÉ DE LA SITUATION

Caractéristiques de la jeunesse

La jeunesse se caractérise par le passage de l'adolescence à la vie adulte, phase privilégiée de développement, de préparation, de formation, de recherche d'identité, d'expérimentation des responsabilités d'adulte, qui doit conduire à l'insertion professionnelle et sociale. C'est le début de la prise de responsabilités, aux niveaux du travail, de la vie sociale (droit de vote, permis de conduire), de la famille; c'est une phase active de choix (choix de carrière, famille) et de recherche de l'autonomie. Cette période de la vie, qui se situe généralement entre 15 et 30 ans, permet l'intégration professionnelle et sociale et doit s'avérer aussi complète que possible pour éviter le développement du phénomène de marginalisation qui entraîne des coûts économiques et sociaux majeurs. Celle-ci, de par ses particularités propres et les conséquences qui en découlent à moyen et long terme sur la vie socio-économique, constitue une étape cruciale et importante. Par ailleurs, l'évolution de la société québécoise a un impact sur la situation des jeunes et leur capacité à se réaliser; les caractéristiques démographiques, les modifications au marché du travail et la formation, le niveau d'adaptation sociale, la santé, de même que certains éléments spécifiques d'adaptation.

. Population

Au Québec, on estime la population des 15-29 ans en 1988 à 1 583 000 jeunes, soit 31% de la population de 15 ans et plus. De ce nombre, 446 000 sont âgés entre 15 et 19 ans, 522 000 sont dans le sous-groupe de jeunes de 20-24 ans et 617 000 ont entre 25 et 29 ans. Les hommes et les femmes sont à peu près représentés dans une proportion égale, soit 50.2% et 49.8% de cette population. Le fort bassin de jeunes se concentrent surtout près des grands centres urbains avec 522 000 (33%) d'entre eux dans la région de Montréal (Montréal-Centre et Laval) et 221 000 (14%) dans la région de Québec (Québec-Nord et Québec-Sud).

En fait, de 1985 à 1988, la population des 15-29 ans a diminué de 6%. Les jeunes de 15-19 ans et de 20-24 ans ont enregistré une baisse de leur nombre de 5% et 11% respectivement, alors que les 25-29 ans connaissent une augmentation de 2% de leur population. La diminution du nombre de

femmes (6,5%) a été plus sévère que celle des hommes (5,6%). De même, la population des jeunes des régions de Montréal et de Québec a baissé (5,5%) de façon moindre que celle de l'extérieur de ces deux grands centres (6,5%).

. Activité

Le Québec, en 1988, comptait un total de 1 583 000 jeunes de 15-29 ans. Parmi ces derniers, 1 014 000 occupaient un emploi dont 208 000 à temps partiel. A ces travailleurs s'ajoutaient 140 000 jeunes en chômage et environ 430 000 autres jeunes non actifs dont une forte proportion se retrouvant aux études. Il est donc important de souligner que les jeunes qui occupaient un emploi ou à la recherche de travail représentaient près de 75% de cette population totale de jeunes.

De façon générale, on remarque que plus l'âge augmente, plus le nombre de jeunes en emploi augmente, c'est ainsi que 193 000 (19%) emplois étaient détenus par des jeunes de 15 à 19 ans, alors que 446 000 (44%) emplois étaient occupés par des jeunes de 25 à 29 ans. Au contraire, les emplois à temps partiel ont tendance à diminuer avec l'âge. Du total de 208 000 emplois à temps partiel, dont une forte proportion d'étudiants, 104 000 (50%) étaient détenus par des jeunes de 15 à 19 ans, alors que seulement 43 600 (21%) étaient occupés par des plus âgés de 25 à 29 ans. Parmi les jeunes chômeurs, on en dénombre un plus grand nombre chez les 20-24 ans et 25-29 ans que chez les plus jeunes, c'est ainsi que parmi les 140 000 jeunes chômeurs, 32 200 (23%) avaient entre 15 et 19 ans, alors que le reste se divisait à part égale entre les 20-24 ans et les 25-29 ans, pour un total respectif de 53 000 (38%) pour chacun des groupes.

Les statistiques relatives aux caractéristiques démographiques des jeunes (population totale, active, en chômage... la répartition par sous-groupes d'âge et selon les régions) diffèrent des données révisées récemment par Statistique Canada à la lumière des résultats du recensement de 1986.

De plus, dans le but de faciliter la compréhension de l'analyse quantitative, le Secrétariat aurait avantage à présenter l'essentiel des statistiques sous forme de tableaux.

Quant à eux, les étudiants à plein temps sont au nombre de 345 000 et représentent 35% de la population totale des jeunes. Parmi ces jeunes, 110 000 (32%) travaillaient à temps partiel et représentaient 66% de tous les travailleurs à temps partiel âgés de 15 à 24 ans.

Les emplois qu'occupent les jeunes travailleurs se concentrent principalement dans trois secteurs de l'économie, soit dans le secteur des services (commerciaux, communautaires et personnels) où se retrouvent 335 000 jeunes dont un peu moins de la moitié 140 000 ont entre 25 et 29 ans. Le secteur du commerce avec un total de 230 000 jeunes en emploi, dont le nombre se répartit assez uniformément entre les groupes d'âges, de 62 000 pour les 15 à 19 ans à 87 000 pour les 20 à 24 ans. Finalement, celui de l'industrie manufacturière qui emploie 200 000 jeunes dont la grande majorité soit 172 000 (86%) ont entre 20 et 29 ans.

. Logement et revenu

Un sondage effectué par la firme SORECOM en décembre 1988 indique que 37% des jeunes, soit environ 500 000 habitent chez leurs parents. Naturellement, leur nombre décroît avec l'âge, chez les plus jeunes 90% demeurent chez leurs parents, alors que ce taux tombe à 11% chez les 25-29 ans. C'est d'ailleurs entre 24 et 30 ans que la majorité des jeunes fondent une famille et ont leur premier enfant.

De plus, les données du sondage révèlent que 32% des jeunes reçoivent de l'aide financière de leurs parents. La distribution de cette aide finan-

cière des parents est décroissante en ce sens que les plus âgés sont aidés dans une proportion moindre que les plus jeunes. Chez les moins de 19 ans, 61% reçoivent de l'aide financière, tandis que chez les 25-30 ans, 16% en reçoivent.

Le montant moyen de cette aide varie selon l'âge; les plus jeunes reçoivent en moyenne 1 305 \$, les 20-24 ans reçoivent 1 630 \$ et les 25-30 reçoivent 1 491 \$.

L'étude nous révèle que 63% des étudiants reçoivent annuellement de leurs parents un montant moyen de 1 865 \$. L'aide des parents varie cependant selon l'âge et le statut. Par exemple, en plus des étudiants, les parents aident dans une plus forte proportion les ménagères que les jeunes chômeurs et les assistés sociaux.

Par ailleurs, selon le dernier recensement, 75% des jeunes de 15 à 29 ans ont déclaré un revenu.

Chez les plus âgés la proportion étant cependant plus forte, puisque (91%) d'entre eux ont déclaré un revenu, contre 42% chez les 15-19 ans.

En 1987, le revenu moyen de travail pour les jeunes de 15 à 29 ans était de 14 033 \$. Les 15-19 gagnaient en moyenne 4 925 \$ alors que les 25-29 gagnaient 19 286 \$.

. Origine ethnique et langue maternelle

Selon le dernier recensement, on remarque que la population des 15-29 ans est formée majoritairement (78%) de jeunes d'origine française suivi par ordre décroissant de jeunes d'origine britannique (5,4%), des jeunes des autres régions européennes (16,3%) dont 2,7% d'origine italienne, des jeunes d'origine asiatique (1,3%) et finalement des jeunes autochtones qui forment 0,9% de cette population. Un examen de la situation géographique des jeunes d'origine ethnique autres que française indique une forte concentration dans la région de Montréal. De plus, les jeunes Québécois ont comme langue maternelle à 82% le français, 9% l'anglais et 2% l'italien.

Synthèse des caractéristiques socio-économiques des jeunes

Depuis le début des années 80, la situation des jeunes a évolué de façon constante. Les jeunes sont moins nombreux et davantage concentrés dans les centres urbains. Ceux-ci bénéficient aussi d'un soutien accru de la part des gouvernements en raison du plus grand nombre de programmes mis à leur disposition. Les jeunes sont aussi plus scolarisés dû à la facilité de l'accès à l'enseignement. Au collégial, le pourcentage de jeunes en 1981 était de 47,4%, en 1987, ce pourcentage était de 61,3%. On remarque également que les jeunes sont plus actifs sur le marché du travail et que les populations ethniques se diversifient et s'accroissent.

Le Conseil permanent de la jeunesse, lors d'une consultation, qui sans être représentative de l'ensemble des jeunes du Québec, fournit un éclairage intéressant sur la réalité des jeunes. C'est ainsi que l'analyse des mémoires déposés démontre que la jeunesse n'est pas aussi homogène qu'on pourrait être tenté de le croire. En effet, leur statut socio-économique, leur champ d'activités et leur origine ethnique modèlent considérablement le vécu des jeunes et exercent une influence indéniable sur l'établissement de leur priorités.

Cette même consultation ainsi qu'un sondage réalisé par la firme SORECOM ont toutefois permis de dégager certaines constantes. Il apparaît que les jeunes se sentent particulièrement concernés par la qualité et l'adéquation de la formation, par leur insertion sociale et professionnelle et par la mise en place de mesures de nature à faciliter leur transition des études au marché du travail. La santé, la qualité de l'environnement, la vie familiale, les besoins spécifiques des jeunes en difficulté, et dans une moindre mesure leur loisir et leur vie culturelle sont également au nombre de leurs préoccupations. Entre autres, il convient de souligner l'intérêt grandissant manifesté pour l'entrepreneuriat.

Au-delà de ces dénominateurs communs, les mémoires déposés au Conseil permanent de la jeunesse reflètent les disparités régionales, qu'elles soient d'ordre économique ou social. L'ensemble des mémoires déposés dans les régions périphériques compose un tout relativement cohérent.

Les difficultés vécues par les jeunes sont étroitement liées à la précarité économique de celles-ci et à l'éloignement des services. L'accès à la formation, la qualité des services d'orientation scolaire et professionnelle, la méconnaissance des techniques de recherche d'emploi et la pénurie de travail sont autant de préoccupations pour les jeunes de ces régions.

Par ailleurs, dans la région de Montréal, les mémoires déposés au CPJ fournissent un portrait plus éclaté de la condition des jeunes. Ceci s'explique par le caractère urbain et cosmopolite de cette région à forte densité de population, où sont concentrés la plupart des regroupements d'organismes et où on retrouve également un large éventail de ressources destinées à des clientèles spécifiques.

Aussi, n'est-il pas étonnant que les commentaires concernant l'emploi et la formation occupent une place relative de moindre importance, noyés qu'ils sont au travers des revendications des nombreux groupes d'intérêt. Toutefois, rien ne permet de croire que les préoccupations touchant à l'emploi et à la formation sont différentes dans la région de Montréal. S'il est un trait qui caractérise Montréal, c'est son visage multi-ethnique et les jeunes issus de diverses communautés culturelles.

L'État a déjà posé différents gestes pour aider et favoriser le développement des jeunes. Qu'on pense aux différents programmes de prêts et bourses, d'employabilité, de support aux jeunes entrepreneurs et de développement social. En 1989-1990, le gouvernement du Québec accordait par le biais de ses divers programmes, une aide directe atteignant près de 350M \$ sans compter les programmes sociaux à caractère universel tels éducation, santé, services sociaux et aide sociale.

L'État s'est aussi impliqué depuis de nombreuses années à reconnaître et supporter de nombreux organismes de jeunes. En 1988-89, le gouvernement du Québec consentait par l'entremise de ses ministères et organismes un montant de plus de 25M \$ à quelque 427 organismes jeunesse à vocations diverses répartis sur l'ensemble du territoire québécois. Ces organismes ayant entre autres comme mission de soutenir les jeunes dans leur démarche de recherche d'emploi, de démarrage d'entreprise, de formation, d'insertion sociale et d'occupation créative de leur temps libre.

Le jeune, son milieu (famille, communauté locale, entreprises, syndicats) et l'État ont donc des responsabilités partagées. L'État, sans se substituer au rôle que doit jouer le milieu immédiat du jeune, se doit de lui apporter un support suffisant pour favoriser son intégration normale à la société, aussi bien par le biais de la formation, de l'intégration au marché du travail que par une implication sociale et culturelle. Selon le sondage 38% des 17-30 ans croient que les gouvernements peuvent avoir une contribution déterminante sur la condition des jeunes. A cet égard, l'aide de l'État apparaît comme souhaitable et nécessaire, pour l'ensemble des groupes d'âge.

INTERVENTION GOUVERNEMENTALE

L'intervention gouvernementale à l'égard des jeunes est importante car elle constitue un investissement en capital humain qui favorisera le progrès socio-économique de toute société. L'investissement de l'État et de ses partenaires est stratégique pour l'avenir. Dans un tel contexte, il est donc essentiel de revoir et d'actualiser les mesures gouvernementales existantes et d'en développer de nouvelles. Il est important que les actions mises de l'avant pour les jeunes impliquent plusieurs partenaires ayant un rôle déterminant auprès d'eux. Chacun devrait avoir une préoccupation jeunesse dans l'ensemble de leurs activités.

Il est aussi important de sensibiliser les intervenants aux orientations gouvernementales en matière jeunesse.

Un geste concret en ce sens consiste à préparer un plan d'action situant clairement les problématiques, les objectifs visés et les gestes qui seront posés aux cours des deux prochaines années afin d'améliorer la situation des jeunes.

L'ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE

Au cours des dernières années, le Québec a connu une croissance économique supérieure à la moyenne canadienne. Cette croissance s'est traduite par une amélioration de l'emploi pour tous les groupes d'âge, y compris les jeunes.

Ainsi, le taux de chômage des jeunes âgés de 15 à 29 ans a atteint 12,2% en 1988. Quant au taux de chômage des 15-24 ans, il n'a pas cessé également de s'améliorer depuis la reprise alors qu'il s'était fortement détérioré précédemment. En effet, ce taux s'établissait à 14% en 1975, il s'est élevé à 17% en six (6) ans pour atteindre un sommet de 23% lors de la récession de 1982. A partir de ce moment, la situation s'est améliorée et le taux de chômage est descendu jusqu'à 13,3% en 1988. En dépit de cette situation plutôt positive qui pour une majorité de jeunes s'est constamment améliorée au cours des dernières années, il reste encore place à certains ajustements. C'est ainsi que les analyses du travail ont démontré que deux secteurs d'intervention étaient principalement susceptibles de modifier et d'améliorer la situation des jeunes, soit dans un premier temps, certaines caractéristiques reliées directement aux exigences du marché du travail, tels l'expérience requise, le degré de spécialisation, certaines barrières institutionnelles, et dans un deuxième temps l'éducation et la formation que les jeunes peuvent et doivent acquérir avant d'avoir accès au marché du travail.

LE MARCHÉ DU TRAVAIL ET LA FORMATION

Malgré les améliorations récentes, la situation des jeunes sur le marché du travail demeure moins favorable que celle de leurs aînés. Le taux de chômage des jeunes reste plus élevé que celui des adultes âgés de 30 ans et plus, lequel s'est établi à 7,9% en 1988, soit 4,1 points de pourcentage inférieurs au taux de chômage des 15-29 ans. En ce qui concerne les jeunes ayant intégré le marché du travail, leur maintien en emploi est plus sensible aux cycles conjoncturels que chez les adultes, plus exposés qu'ils sont à perdre leur travail en raison de leur manque d'expérience et de leur manque d'ancienneté chez leur employeur. Cette instabilité demeure plus marquée dans les régions où l'économie présente des difficultés, donc plus névralgique à ces cycles.

Dans ce contexte, l'emploi des jeunes et la formation sont deux déterminants pour le progrès de la société québécoise. D'une part, il importe que les jeunes puissent avoir accès au même titre que leurs aînés à des emplois de qualité et à un salaire décent selon leurs aptitudes et leur formation. D'autre part, comme il est de plus en plus évident que l'évolution économique et sociale de toute société est en bonne partie reliée à la qualité de l'éducation et de la formation qu'elle peut offrir à sa population et tout particulièrement aux jeunes, il est indispensable d'améliorer cette qualité en vue d'une meilleure adaptabilité au marché du travail tout en favorisant la transition entre l'école et le marché du travail.

En réduisant le problème de l'accessibilité des jeunes au marché du travail aux difficultés inhérentes à la transition école-travail, le Secrétariat semble présumer de la disponibilité des emplois dans notre société. Il serait opportun de reconnaître qu'en l'absence de stratégies visant à optimiser l'emploi de nos ressources humaines,

notre économie est incapable de générer suffisamment d'emplois pour absorber l'ensemble des individus qui veulent travailler.

Afin de relever ces défis, les entreprises, les syndicats et l'État doivent faciliter l'entrée des jeunes sur le marché de l'emploi.

LES CARACTÉRISTIQUES DU TRAVAIL DES JEUNES

On distingue trois éléments spécifiques qui ressortent de la situation des jeunes au sein du marché du travail. Le premier élément est l'ambiguïté du statut de plusieurs jeunes. Le second est le lien entre le chômage des jeunes et le processus de leur intégration sur le marché du travail. Enfin, le troisième élément est la présence, chez les jeunes, d'un petit groupe passant beaucoup de temps en chômage (phénomène de concentration du chômage).

- La fréquentation scolaire et la participation au marché du travail de façon simultanée rendent le statut de plusieurs jeunes ambigu. Dans beaucoup de cas, la participation au marché du travail n'est qu'une activité d'appoint chez les jeunes. L'essentiel de leur temps est consacré aux études. Ainsi, la différence entre l'importance du travail à temps partiel chez les jeunes et leurs aînés s'explique par la fréquentation scolaire des jeunes. En fait, 63% des jeunes travailleurs à temps partiel fréquentent l'école contre seulement 4% pour les adultes de 25 ans et plus. Le travail à temps partiel n'est donc pas chez les 15-24 ans un effet de la précarité d'emploi mais bien une combinaison étude-travail.

Plusieurs jeunes ne parviennent à s'intégrer au monde du travail que par le biais d'emplois précaires (temps partiel, sous-traitance, sans avantages sociaux, peu de sécurité, travail occasionnel, formules d'aide à l'insertion...). Or, l'affirmation selon laquelle "la différence entre l'importance du travail à temps partiel chez les jeunes et leurs aînés s'explique par la fréquentation scolaire des jeunes" a pour effet de sous-estimer l'ampleur de ce phénomène. Dans cette perspective, il y aurait lieu de prendre en considération le phénomène des "éternels" étudiants qui, faute d'emplois convenables ou devant l'éventualité de devenir bénéficiaires de l'aide sociale, préfèrent prolonger leurs études et continuer de s'endetter en ayant recours au programme des prêts et bourses.

Par ailleurs, la comparaison effectuée entre la proportion (63%) des jeunes de 15 à 24 ans qui travaillent à temps partiel tout en fréquentant l'école et celle (4%) des adultes de 25 ans et plus (25-65 ans?) ne permet pas d'affirmer que "Le travail à temps partiel n'est donc pas chez les 15-24 ans un effet de la précarité d'emploi mais bien une combinaison étude-travail".

- L'intégration des jeunes sur le marché du travail est un processus dynamique. Le jeune, qui aspire accéder à un emploi spécifique, doit cheminer auparavant au sein d'autres emplois pour pouvoir acquérir l'expérience nécessaire afin de postuler et d'obtenir l'emploi désiré. Ce processus d'intégration au monde du travail s'accompagne souvent de courtes périodes de chômage.
- Parallèlement au groupe de jeunes qui s'intègrent lentement mais sûrement au marché du travail, il existe un petit groupe (selon une estimation sommaire près de 6% des jeunes chômeurs de 15-24 ans, soit environ 5 000 individus) qui ont de grandes difficultés à s'intégrer au monde de l'emploi. À l'opposé des autres jeunes, ce petit groupe moins scolarisé demeure en chômage beaucoup plus longtemps et se retrouve, le cas échéant, à l'aide sociale. Ce dernier type de chômage est plus problématique que dans le cas précédent.

Situation selon l'âge et le sexe

Le taux de chômage varie également avec l'âge et le sexe à l'intérieur même du groupe des jeunes. En fait, le taux de chômage des jeunes devient plus faible pour les tranches d'âges plus élevés en 1988 pour les 15-19 ans. Ce taux était de 14,2% tandis qu'il était de 10,6% pour les 25-29 ans. Ce comportement s'explique par une corrélation négative entre leur stabilité au sein du marché du travail et l'âge des jeunes. Par ailleurs, on remarque que le taux de chômage des jeunes femmes de 15-24 ans est systématiquement plus faible que celui des jeunes hommes du même âge. Toutefois, entre 25-29 ans la situation change et devient constante par la suite. En 1988 les femmes de 15-24 ans avaient un taux de 12,2% alors que celui des hommes se situait à 14,2% tandis que pour les femmes de 25-29 ans le taux de chômage était de 11,9% comparativement à 9,5% pour les hommes du même âge.

Les disparités régionales

L'analyse des statistiques régionales du marché du travail démontre des variations importantes d'une région à l'autre. En 1988, le taux de chômage des jeunes âgés de 15 à 29 ans était de 12,2% pour l'ensemble du Québec et de 16,2% au Saguenay-Lac-St-Jean, de 11,4% dans l'Outaouais et de 11,9% pour la région de Montréal (Montréal-Centre et Laval). Ces différences peuvent probablement s'expliquer par une structure et une vitalité économiques différentes et propres à chacune des régions. Il demeure, toutefois, que les jeunes dans certaines régions supportent davantage le fardeau du chômage que les autres groupes d'âge.

LES CARACTÉRISTIQUES DE L'ÉDUCATION ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Le Québec a accompli des progrès importants au niveau de l'éducation depuis les vingt-cinq dernières années. Dans la réalisation de sa mission éducative, il dispose désormais d'expertises et de ressources humaines et institutionnelles importantes et de qualité. Les efforts conjugués ont permis de relever les taux de scolarisation, de fréquentation et de diplomation et, conséquemment, de contribuer à grossir les rangs d'une main-d'œuvre compétente et qualifiée. Les jeunes générations de l'après-révolution tranquille ont davantage bénéficié des réformes de l'enseignement les amenant à détenir une meilleure position au plan de la scolarisation, en leur ouvrant des opportunités nouvelles.

Le Québec est à l'heure de la démocratisation de l'enseignement, le système doit relever le défi d'offrir un enseignement de qualité à des clientèles de plus en plus nombreuses et de plus en plus diversifiées. La poursuite des études représente une préoccupation importante de la part des étudiants telle que révèle l'étude réalisée par la firme SORECOM, environ 60% des jeunes désirent poursuivre leurs études jusqu'au niveau universitaire. Il est donc essentiel de poursuivre la démocratisation de l'enseignement et d'assurer la mise en place de mesures favorisant l'accueil et l'encadrement des étudiants.

Les analystes du marché du travail et du monde de l'éducation s'entendent pour dire que les jeunes désormais devront être mieux instruits, plus polyvalents et plus mobiles professionnellement que leurs aînés. Cependant, l'obtention d'un diplôme et l'acquisition d'une formation qualifiante ne peuvent représenter, à elles seules, une garantie d'emploi mais placent certes l'étudiant dans une meilleure position.

Pour que les jeunes s'intègrent mieux au marché du travail, cela demande au secteur de l'enseignement une adaptation permanente afin de suivre l'évolution des technologies et des modes d'organisation du travail. Pour être efficace, l'orientation du secteur d'enseignement doit s'appuyer sur

deux axes principaux, soit la formation générale de base et la formation professionnelle.

La scolarisation

En 1987, selon les indicateurs concernant la situation de l'enseignement secondaire, 68% des jeunes Québécois obtenaient un diplôme d'études secondaires et 91% de ces diplômés accédaient à l'enseignement collégial.

Les statistiques de 1988 indiquent qu'au collégial 54%, soit 80 928 étudiants, poursuivaient leurs études au secteur général et 46% des étudiants, soit 69 371 étudiants, étaient inscrits au secteur professionnel. Les données révèlent cependant que le nombre d'étudiants du secteur professionnel a tendance à diminuer au profit du secteur général.

Les données de 1988 indiquent que le taux de fréquentation à l'université dépassait le 10% alors qu'il était de 8,8%. On remarque qu'il y a aussi un accroissement du nombre d'étudiants au 2^e et 3^e cycles. Les étudiants inscrits à temps partiel sont aussi en nombre croissant.

Le cheminement académique des étudiants

Les statistiques de l'éducation indiquent que l'effectif des commissions scolaires au secondaire professionnel a diminué de 56,3% entre 1981 et 1987, soit une baisse de 50 456. Pendant ce temps, l'effectif total du niveau secondaire diminuait de 22%. La désaffection a été plus prononcée pour le secteur professionnel long où la clientèle a diminué dans une proportion de 61,5%. En fait, le secteur professionnel a subi une perte d'effectifs au profit du secteur général. Les indicateurs du ministère de l'Éducation indiquent aussi que les diplômés du secteur professionnel au secondaire ont des difficultés à intégrer le marché du travail. Dans ce secteur, en mars 1988, le taux de chômage était de 17,4%.

La réforme de l'enseignement professionnel au secondaire en cours depuis deux (2) ans devrait permettre d'améliorer la position des jeunes diplômés sur le marché du travail, ce qui aura assurément une incidence positive sur la fréquentation de ce secteur.

Le taux de chômage des finissants du niveau collégial, au secteur général est de 19,3% tandis qu'au secteur professionnel il est de 8,4%. Certains programmes offrent cependant des débouchés incertains tels l'aménagement forestier, la navigation, les techniques de prévention et la mécanique de marine avec des taux de chômage se situant entre 30 et 60% selon les données de 1987.

Par ailleurs, les statistiques démontrent qu'une proportion importante d'étudiants ne réussissent pas à obtenir leur DEC. Les taux d'abandon au collégial se situent autour de 35% au secteur général et de 41% au secteur professionnel.

L'attrait exercé par le collégial et la valorisation quant à la poursuite des études à un niveau supérieur, expliquent en partie cet abandon et indiquent la présence de problèmes d'orientation professionnelle au secondaire.

À l'université, plusieurs indices laissent entrevoir qu'au 1^{er} cycle près de la moitié des étudiants abandonneraient leurs études alors qu'un tiers des étudiants inscrits à temps complet ne complètent pas leurs études dans les délais normaux. Certaines informations fournies au Conseil des universités révèlent que le taux d'obtention d'un diplôme est de 35% pour les programmes courts et de 60% au niveau du baccalauréat, ce taux fléchit ensuite à 50% pour la maîtrise et varie entre 20% et 50% pour le doctorat selon les universités.

Quant aux taux de chômage des diplômés universitaires, celui de la promotion 1985 atteignait 9,6% en septembre 1987. Les bacheliers des Beaux-Arts, des sciences physiques, de l'enseignement et des sciences sociales avaient des taux de chômage se situant entre 12% et 20%. Au niveau de la maîtrise certains diplômés ont aussi plus de difficulté à intégrer le marché du travail, principalement ceux des Beaux-Arts, de l'agriculture/aliments/vétérinaire, sciences humaines et médicales avec des taux de chômage de 10% à 20%.

De façon générale, la persévérance scolaire et la diplomation doivent être encouragées auprès de minorités de jeunes qui ont tendance à délaissé leurs études. Des mauvais choix de carrière et une orientation non en lien avec leur aptitude sont souvent à l'origine du décrochage scolaire. Les données dont disposent le Secrétariat à la jeunesse indiquent d'ailleurs que l'orientation sociale et professionnelle se classe au 2^e rang des problèmes spécifiques rencontrés par les jeunes, après l'argent.

En outre, il importe d'aider les jeunes finissants à intégrer le marché du travail et de s'assurer que les programmes offrant des débouchés incertains permettent l'acquisition de connaissances et d'habilités transférables, ce qui favorisera la mobilité professionnelle des diplômés concernés.

Formation professionnelle des jeunes sur le marché du travail

Il existe une distorsion importante entre les compétences de la main-d'oeuvre recherchée par les entreprises (demande de travail) et les qualifications des travailleurs disponibles (offre de travail).

Au cours de la dernière année, le Conseil du patronat du Québec (CPQ) soulevait une carence de main-d'oeuvre qualifiée au sein du marché du travail québécois. De son côté, le MMSR a anticipé plusieurs pénuries de main-d'oeuvre au Québec en 1989 pour les métiers qui demandent une formation technique particulière (technicien spécialiste, régleur-conducteur de machines-outils).

Cette constatation indique un déséquilibre entre l'offre et la demande de main-d'oeuvre alors qu'au même moment 12,2% de cette main-d'oeuvre québécoise entre 15 et 29 ans, soit environ de 140 000 jeunes (46% de tous les chômeurs), n'arrivaient pas à trouver un emploi. Il existe donc une distorsion importante entre les compétences de la main-d'oeuvre recherchée par les entreprises et les qualifications des travailleurs disponibles.

Le Secrétariat a tendance à expliquer le phénomène du chômage chez les jeunes en l'attribuant à une distorsion entre les compétences de la main-d'oeuvre recherchée et les qualifications des travailleurs disponibles. Or, en insistant sur la nécessité d'améliorer la formation de la jeunesse québécoise, il ne met en cause que les compétences des jeunes diplômés, sans tenir compte des obstacles qu'ils rencontrent sur le marché du travail dans une société aux prises avec une pénurie chronique d'emplois dans plusieurs régions de son territoire.

Or, les jeunes en chômage présentent, dans l'ensemble, une scolarité et une formation insuffisantes. En 1987, au total, 84% des chômeurs âgés entre 15 et 24 ans n'avaient pas obtenu de diplôme d'études postsecondaires et 67% seulement avaient entrepris ou complété des études secondaires, donc, il y a un fort risque que ces jeunes sous-scolarisés et sans qualification s'intègrent difficilement au marché du travail. Nul doute que des efforts s'imposent pour encourager davantage leur participation aux programmes de formation professionnelle de la main-d'oeuvre.

LES PRINCIPAUX DÉFIS

A la lumière des problématiques spécifiques au marché du travail et à la formation, les principaux défis pour le présent plan d'action seront:

- a) l'accessibilité des jeunes principalement des finissants à des emplois de qualité, de même qu'une meilleure transition entre l'école et le marché du travail;
- b) la poursuite ou la reprise des études, de même que la participation aux programmes de formation professionnelle de main-d'oeuvre;
- c) une meilleure adéquation entre la formation et le marché du travail et l'acquisition d'habiletés transférables;
- d) une augmentation de la formation pratique au sein des secteurs professionnels d'enseignement.

AXES D'INTERVENTION

Les axes d'intervention privilégiés sont la transition entre l'école et le marché du travail, l'acquisition d'expérience de travail, la poursuite des études et le soutien à l'emploi et à l'entrepreneuriat jeunesse.

Une meilleure transition entre l'école et le marché du travail favorisera assurément l'embauche de jeunes en raison d'une plus grande adéquation entre la formation et les exigences de l'emploi qui en résultera.

L'acquisition d'une expérience pratique de travail, notamment à l'intention des étudiants et des finissants favorisera leur accès au marché du travail.

La poursuite des études assurera aux jeunes une formation de qualité et polyvalente.

Le soutien à l'emploi et à l'entrepreneuriat mérite une attention particulière. Dans l'ensemble les PME possèdent un rôle stratégique sur le plan du développement de l'emploi au Québec et constituent un employeur de premier plan pour les jeunes.

OBJECTIFS

- Favoriser l'intégration des jeunes au marché du travail et soutenir leur initiative au plan de l'entrepreneuriat et du développement de l'emploi au Québec.
- Encourager la persévérance scolaire et améliorer la formation par un meilleur encadrement de l'apprentissage pratique et par un rapprochement école-entreprise dans le cas de la formation professionnelle.
- Améliorer la position des jeunes inscrits sur le marché du travail en encourageant leur participation aux programmes de formation professionnelle de la main-d'oeuvre.

LES ACTIONS PROPOSÉES POUR LES ANNÉES 1989-1991

La disponibilité des emplois

- Etablir des mesures fiscales (crédits d'impôts ou autres) pour encourager la formation pratique et l'emploi de finissants diplômés sur le marché de l'emploi. (A l'étude au ministère des Finances)
- Favoriser l'embauche de finissants au sein des organismes publics tels la fonction publique québécoise, le secteur parapublic et le secteur municipal et sensibiliser les organismes privés à rendre disponibles des emplois pour les finissants. (CT, ORH, SAJ - budget courant)
- Encourager l'embauche d'étudiants dans divers secteurs cibles à l'aide de subventions salariales pour permettre de créer des emplois d'été reliés à la formation académique. (MICT, MAPAQ, SAJ - budget additionnel: 2M \$)
 - En 1989-90, à cette fin, le MICT, dans le cadre du Placement étudiant du Québec, a lancé un programme de subventions aux entreprises pour les étudiants-stagiaires en sciences et en technologie. En 1990-91, ce programme sera ouvert aux étudiants des secteurs suivants: architecture, pisciculture, administration, économie, communications, sciences chimiques et physiques, informatique, droit, agronomie et biologie.
 - Développer et mettre en place une banque de noms d'agriculteurs exploitants qui désirent s'associer ou engager des travailleurs agricoles.
- Accélérer au niveau des échanges interprovinciaux la mise en place de différentes actions tel un programme d'échanges d'emplois d'été entre les municipalités pour étudiants de niveau universitaire et CEGEP, un programme de stages en milieu de travail ainsi que l'expansion à l'ensemble des provinces du programme actuel d'échanges d'étudiants universitaires entre les fonctions publiques provinciales (MMSR, MICT, MESS, SAIC, SAJ - budget courant).

L'entrepreneurship

- Favoriser l'initiative des jeunes à se partir en affaires à l'aide de soutiens techniques et de crédits au démarrage d'entreprises. A cette fin, l'OPDQ remplace le programme expérimental de création d'emplois communautaires (PECEC) par un programme régional de création d'emplois permanents (PRECEP). Ce nouveau programme vise essentiellement l'aide à l'entrepreneurship et au développement d'entreprises, et à cet effet privilégie les jeunes et le soutien au prédémarrage (1989-1990 - OPDQ: budget courant).
- Intégrer sous un seul programme Nouveaux Entrepreneurs et Jeunes Promoteurs et harmoniser le nouveau programme Jeunes Promoteurs et PRECEP.
- Faciliter la mise en valeur des exploitations agricoles par des jeunes par l'adoption d'une politique d'établissement en agriculture qui prendra appui sur les axes suivants:
 - favoriser le succès en établissement en misant sur une solide compétence professionnelle et une préparation spécifique à l'établissement.
 - encourager l'accès à l'établissement par de nouvelles modalités relatives à l'étalement de la mise de fond.

Des mesures précises et le budget correspondant seront proposés afin d'encourager l'établissement en agriculture. (MAPAQ, 1989-1992 - budget pour la préparation de la politique, 0,6M \$).

AUTRE ACTION PROPOSÉE

- Consolider le réseau des Groupes de soutien aux initiatives jeunesse (indexation des budgets...) et leur fournir les ressources humaines et financières leur permettant d'assurer un suivi auprès des entreprises suite à leur démarrage.

Transition école et marché du travail

- Encourager l'implantation de comités école-entreprise et favoriser le développement des échanges entre les employeurs et les élèves afin de permettre à ces derniers de mieux intégrer le fonctionnement des différents métiers, et de connaître les besoins en main-d'oeuvre, les salaires offerts, etc. (MEQ, MESS - budget courant)
- Encourager les universités à favoriser, dans le cadre de leurs programmes, les stages en entreprise. (MEQ - MESS - MICT: budget courant)
- Introduire une formule de prêt ou de location d'équipement permettant aux élèves d'avoir accès à un équipement de qualité, égal à celui que l'on retrouve en entreprise. Ceci pourrait se faire en collaboration avec les entreprises intéressées. (MEQ, 1989-1992: 27M \$).
- Réviser les programmes qui offrent des débouchés incertains en privilégiant l'acquisition de connaissances et d'habilités transférables à des domaines connexes sur le marché du travail. (MESS: budget courant).

Le Conseil s'interroge sur la portée d'une révision des programmes qui offrent des débouchés incertains pour leurs diplômés. Si un tel réexamen s'effectue trop en fonction des besoins du marché, devra-t-on envisager de faire disparaître certains programmes d'études simplement parce que le taux de chômage des finissants dépasse 10%? Quoi qu'il en soit, le fait de privilégier "l'acquisition de connaissances et d'habilités transférables à des domaines connexes sur le marché du travail" devrait être le but de tout système d'éducation et s'appliquer à l'ensemble des disciplines.

- Soumettre au gouvernement fédéral des propositions pour rendre plus accessible les programmes de formation professionnelle de la main-d'oeuvre. Il y aurait lieu notamment d'assouplir les conditions d'admissibilité aux programmes fédéraux, telle l'obligation d'avoir été 24 semaines en chômage précédant la demande. Cette norme élimine plusieurs jeunes candidats dont la durée moyenne du chômage est de 13 semaines. (MMSR - budget courant).

AUTRES ACTIONS PROPOSÉES

- Favoriser la mise sur pied de mécanismes permettant aux institutions d'enseignement de faire la promotion de leurs finissants.
- Augmenter la formation pratique au sein des secteurs professionnels d'enseignement.
- Assurer un meilleur encadrement de l'apprentissage pratique.
- Établir des mesures fiscales favorisant le perfectionnement de la nouvelle main-d'oeuvre afin de lui permettre d'avoir une meilleure stabilité en emploi et de la rendre plus concurrentielle sur le marché du travail.

- Consolider les mesures de maintien et de développement de l'employabilité et de soutenir les organismes (ex: SEMO) oeuvrant dans ce domaine.

Poursuite des études

- Inciter et soutenir les établissements d'enseignement de niveaux secondaire, collégial et universitaire à se doter d'une politique globale d'encadrement (services d'accueil, orientation, encadrement). Dans ce cadre, développer des outils pédagogiques pertinents permettant aux établissements des réseaux d'identifier les clientèles à risque et de contribuer à supporter des interventions précises visant l'encadrement et l'apprentissage d'étudiants. (MESS 1989-1990)
- Promouvoir le retour aux études secondaires professionnelles auprès des étudiants décrocheurs du niveau collégial. (MESS budget courant).
- Introduire dans le cadre du Régime d'aide financière aux étudiants des mesures encourageant l'excellence et la persévérance scolaire menant à l'obtention d'un diplôme de 2e et de 3e cycle (ex.: remise de dettes, soutien à la mobilité inter-établissement des étudiants postgradués, etc.) (MESS, budget courant).

AUTRES ACTIONS PROPOSÉES

- Inciter les décrocheurs du niveau secondaire à retourner aux études.
- Rendre plus accessible le système d'éducation aux adultes pour les décrocheurs du niveau collégial et leur donner accès au régime des prêts et bourses.
- Permettre aux étudiants en enseignement professionnel du niveau secondaire d'avoir accès à une aide financière gouvernementale adaptée à leurs besoins spécifiques.

COMMENTAIRES

Plusieurs des actions proposées ici ne sont en fait que des descriptions de programmes gouvernementaux existants. De plus, elles favorisent surtout les jeunes entrepreneurs, les finissants diplômés ou les jeunes étudiants dans les domaines qui offrent les meilleurs débouchés sur le marché du travail (l'administration, les sciences chimiques, l'informatique...). Autrement dit, les clientèles à risque ou les jeunes qui éprouvent le plus de difficultés à s'intégrer au monde du travail sont pratiquement exclus par les mesures destinées à rendre disponible un plus grand nombre d'emplois pour la jeunesse. En mettant un accent particulier sur la stimulation de l'entrepreneuriat des jeunes, le Secrétariat semble faire le pari qu'une croissance de l'emploi en découlerait automatiquement. Toutefois, le Conseil doute que cette seule orientation soit de nature à réduire d'une façon significative le fort taux de chômage qui affecte la jeunesse québécoise.

Dans cette perspective, en plus de proposer des stages en entreprises, des échanges interprovinciaux pour les étudiants ou de soutenir l'entrepreneuriat jeunesse, le Secrétariat devrait se préoccuper des règles établies qui entravent l'accessibilité des jeunes sur le marché du travail et à des emplois de qualité. Par exemple, en matière de normes et de conditions de travail, il serait opportun que le Secrétariat se préoccupe des incidences de la Loi sur les normes du travail et s'assure à cet effet d'une collaboration avec la Commission des normes du travail, surtout avec le dépôt récent de l'Avant-projet de loi sur cette question.

Enfin, outre la mesure visant le retour aux études secondaires professionnelles des décrocheurs du collégial et certains assouplissements envisagés au niveau de l'accessibilité aux programmes fédéraux de formation professionnelle, rien n'est proposé pour aider les jeunes sous-scolarisés qui rejoignent rapidement la cohorte des chômeurs et des assistés sociaux vivant sous le seuil de la pauvreté. Il y aurait pourtant eu lieu de souligner l'importance des mesures de maintien et de développement de l'employabilité afin de faciliter l'intégration de ce groupe de jeunes au marché du travail. De plus, nous constatons que le retour aux études des décrocheurs du niveau secondaire n'a pas été abordé.

ENVIRONNEMENT SOCIAL

L'environnement social des jeunes renvoie principalement à ces lieux d'influence qui agissent sur leurs valeurs, leurs comportements et leurs activités à savoir entre autres l'école, le travail, les loisirs, les réseaux de la famille et des amis, etc., et qui leur proposent des modèles d'insertion à la société.

Certains jeunes et groupes de jeunes composent plus difficilement que d'autres avec leur environnement social et adoptent des comportements à risque les marginalisant. Ainsi, les tendances au suicide, l'usage des drogues, l'abus d'alcool, la violence, et l'itinérance représentent certes les manifestations majeures d'une forme de désarroi et d'isolement chez les jeunes. Par ailleurs, les relations sexuelles non protégées conjuguées à la propagation des MTS et du SIDA, sans pour autant être des comportements de marginalisation, ne constituent pas moins les problèmes majeurs de l'environnement socio-sanitaire des jeunes.

Certains de ces problèmes sont plus aigus que d'autres selon les groupes de jeunes et les régions, par exemple, les problèmes d'abus d'alcool chez les jeunes autochtones ou les conflits violents intergroupes à Montréal.

De façon générale, on cite fréquemment en guise d'explication à ces phénomènes de notre société, l'emploi en nombre insuffisant et l'absence de projet d'avenir pour les jeunes. Toutefois, s'en remettre exclusivement à ces facteurs explicatifs risque de nous faire perdre de vue le problème que constitue le manque de support de la part de la famille, de l'école et de la communauté pour favoriser l'intégration des jeunes. Dans ce cadre, la participation des intervenants tant des réseaux scolaires, communautaires et familiaux est déterminante, sans oublier le milieu du loisir qui représente un instrument privilégié d'insertion sociale pour les jeunes. Un pourcentage important de jeunes de 18 à 25 ans sont sans occupation et ont quitté l'école. Bien que ces jeunes disposent de plus de temps libre, ils sont peu enclins à s'engager dans des activités de loisir impliquant une participation active. En l'absence d'activités structurées, tels le travail ou les études, les jeunes ne semblent pas voir la pertinence d'occuper leur temps libre par des activités de loisir, moins valorisées que les précédentes. Pourtant, la participation à des activités de loisir pourrait contribuer à leur insertion sociale et professionnelle.

Nous souscrivons à la nécessité d'accorder de l'importance à la participation des intervenants des réseaux scolaires, communautaires et familiaux pour favoriser l'insertion sociale des jeunes. Par ailleurs, il est vrai que le milieu du loisir peut être un instrument d'insertion sociale et professionnelle pour certains jeunes. Cependant, si les jeunes chômeurs et assistés sociaux sont peu enclins à occuper leur temps libre par des loisirs impliquant une participation active, c'est que ce type d'activités devient rapidement un luxe pour une jeunesse qui a tout juste ou pas assez de revenus pour subvenir à ses besoins essentiels. Du reste, les résultats de certaines

enquêtes démontrent clairement que plusieurs jeunes considèrent le manque d'argent comme la principale contrainte à la pratique du loisir (par ex.: Thérèse Perron, Les attitudes et les besoins des jeunes face à leurs loisirs, Québec, MLCP, 1987). En réalité, les jeunes, étudiants, travailleurs ou sans-emploi, parents ou non, vivant dans les grands centres urbains ou en régions éloignées..., n'ont pas tous la même attitude et la même accessibilité aux loisirs.

Les tendances au suicide

Les résultats de l'enquête Santé-Québec 1987 confirment que, chez les jeunes, la manifestation la plus grave des problèmes de santé mentale demeure le phénomène suicidaire. Il ressort notamment, que les jeunes entre 15 et 24 ans sont affectés de façon prépondérante par les tentatives de suicide.

En effet, du côté des hospitalisations pour tentative de suicide, de 1983 à 1987, on retrouve près de 3 fois plus de cas de tentative que de suicide complété chez les jeunes. Les jeunes de 15 à 30 ans représentent 51,4% des cas de tentatives menant à une hospitalisation dont un peu plus de la moitié sont des jeunes femmes. On considère généralement que les jeunes femmes constituent un groupe à risque plus élevé en matière de tentative de suicide que les jeunes hommes.

Le suicide complété constitue le deuxième facteur de mortalité chez les jeunes au Québec et il touche, durant la décennie 1980, un peu plus d'un jeune de 15 à 29 ans par jour. Dans le cas de la mortalité par suicide, les jeunes hommes forment un groupe à risque plus élevé que les jeunes femmes et ce tant au niveau du Québec, du Canada qu'au niveau international. Dans le groupe des 15 à 24 ans les taux de mortalité du Québec sont environ 6 fois plus élevés chez les jeunes hommes que chez les jeunes femmes.

Durant la décennie 1980, la tranche des jeunes hommes entre 20-24 ans et 25-29 ans détient, de façon plus constante, des taux de mortalité par suicide sensiblement plus élevés que chez leurs aînés, bien que les taux de mortalité par suicide chez les hommes âgés entre 30 et 45 ans soient passablement élevés. On constate que depuis trois décennies, chaque nouvelle cohorte (surtout masculine) de 15 à 24 ans a un taux de mortalité par suicide plus élevé que la précédente et qu'elle le maintient en vieillissant.

Au point de vue international (données de 1985), en comparant les taux québécois de mortalité par suicide chez les jeunes hommes de 15 à 24 ans avec ceux de dix autres pays occidentaux, on constate que le Québec occupe le second rang de risque élevé derrière l'Autriche. Chez les jeunes femmes du même groupe d'âge, le Québec se classe au cinquième rang.

Dans le cas du suicide chez les jeunes, les dimensions concernant les problèmes familiaux, l'intégration sociale, les relations interpersonnelles, la santé mentale et la quête d'identité ont fait l'objet d'une attention plus marquée de la part des chercheurs. L'enquête Santé-Québec 1987 relève que les jeunes qui sont faiblement intégrés socialement, qui ne travaillent pas ou ne sont pas aux études et qui vivent avec de faibles revenus, aux prises avec des problèmes reliés à la consommation d'alcool, sont davantage sujets à développer des idées suicidaires ou à réaliser des tentatives de suicide.

L'usage des drogues

Au chapitre de l'usage des drogues, certaines enquêtes menées auprès de jeunes font ressortir que ces derniers s'initient de façon de plus en plus précoce à la consommation de drogues et que cette pratique s'acquiert généralement durant la période de l'adolescence. Le sondage SORECOM

révèle que le problème de la drogue arrive en tête de liste parmi les problèmes de santé qui préoccupent les jeunes.

Notons que la consommation de drogues chez les jeunes est en régression, sauf dans le cas de la cocaïne (voir Le phénomène - drogue et les jeunes, Québec, M.E.Q. 1987).

Par ailleurs, l'enquête Santé-Québec 1987 indique que les principaux consommateurs de drogues se retrouvent parmi les 15-44 ans et que les hommes sont de plus grands consommateurs que les femmes. De plus, ce sont plus fréquemment les jeunes qui expérimentent le mélange d'une variété de drogues.

En fait, la consommation de drogues illicites n'est pas sans entraîner des conséquences importantes tels: l'affaiblissement de l'état de la santé physique, la dépression, les difficultés ou les échecs au niveau scolaire, les accidents de travail ou la baisse de rendement au travail, la violence et la dépendance, etc. En outre, le phénomène des toxicomanies représente des coûts personnels et sociaux et il impose un fardeau aux services socio-sanitaires et juridiques.

Abus d'alcool

La consommation d'alcool, de façon générale, est une pratique banalisée chez une majorité de jeunes et on note une tendance de surconsommation les fins de semaine et à l'occasion de rencontres sociales. La consommation abusive d'alcool au volant d'un véhicule-moteur constitue un comportement à risque fréquemment adopté par les jeunes. D'ailleurs, les accidents forment la principale cause de mortalité chez les jeunes de 16 à 30 ans. L'état d'ébriété et les facultés affaiblies sont donc fréquemment identifiés comme une cause importante d'accident. Les conducteurs âgés de 16 à 24 ans ont deux fois plus d'accident avec blessures que les autres conducteurs.

Chez les hommes, c'est dans le groupe d'âge des 25-44 ans que l'on retrouve la plus forte proportion de buveurs habituels. Chez les femmes, ce type de buveuses se concentre principalement chez les 15 à 24 ans.

Violence

La violence et les affrontements entre adolescents est une autre expression de malaise vécu par les jeunes et ils occupent une large tribune sur la place publique. Phénomène nouveau ou phénomène plus visible, les analystes ne s'entendent pas sur la question. Certains diront que la violence des jeunes n'est que le reflet d'une violence plus manifeste chez les adultes. Le pourcentage de jeunes inculpés pour des crimes avec violence est passé de 4,7% en 1981 à 7,2% en 1987. Du côté des adultes, il est inquiétant de voir que les 18-30 ans constituent 57% de la clientèle incarcérée dans les établissements de détention au Québec.

L'absence de modèle valorisant, conjuguée à une recherche d'identité, conduit certains jeunes vers une marginalisation qui prend son expression sous la forme de comportements violents.

Le phénomène des gangs, les conflits intergroupes dans les écoles, principalement à Montréal, sont également au nombre de ces manifestations violentes. Le milieu scolaire répond difficilement aux nouvelles situations provoquées par un manque de communication entre les élèves francophones et les élèves des communautés culturelles.

L'interprétation que fait le Secrétariat des conflits intergroupes qui se manifestent dans les écoles de Montréal ne rejoint pas celle des jeunes qui se sont exprimés lors des récentes Audiences publiques sur la jeunesse. Il s'agit en fait d'un problème d'intégration qui n'est pas attribuable

qu'à un manque de communication entre les élèves francophones et les élèves des communautés culturelles.

En dehors de l'école, les maisons de jeunes exercent entre autres un rôle d'attraction et de rétention auprès de groupes de jeunes susceptibles d'échapper à leur milieu familial et enclins à se marginaliser.

Il est juste d'affirmer que les maisons de jeunes constituent des bassins de rétention pour des jeunes potentiellement violents. Cependant, il importe de reconnaître les maisons de jeunes à l'intérieur de la dynamique plus générale de prévention qui leur est propre.

L'itinérance

La présence importante de jeunes au sein de la population des sans-abri révèle une expression extrême de malaises sociaux vécus par des minorités de jeunes marginalisés, surtout dans les régions urbaines.

Les intervenants au sein des centres d'hébergement pour itinérants chroniques ont noté depuis quelques années un rajeunissement de la clientèle. Au Centre Dernier-Recours de Montréal, on retrouve un nombre important de jeunes toxicomanes ou souffrant de sérieux problèmes de santé mentales. Une recherche effectuée par le MMSR, corrobore cette observation sur le rajeunissement des clientèles sans-abri. Au cours de la période d'octobre 1986 à septembre 1987, les statistiques indiquent que 41%, soit 1 214 jeunes des bénéficiaires avaient moins de 30 ans.

Bien qu'il soit impossible de connaître avec exactitude le nombre de sans-abri au Québec, les informations disponibles nous permettent d'évaluer à 3 000 le nombre de jeunes itinérants de moins de 30 ans. On constate de façon générale que les jeunes qui séjournent dans les maisons d'hébergement jeunesse ont connu de sérieux problèmes familiaux - violence, alcoolisme, abus sexuels, discorde familiale - qui ont conduit certains d'entre eux vers certains réseaux marginaux de la vie, tels ceux de la prostitution et de la drogue. Ces jeunes ont peu de qualification et peu de confiance en leur capacité et ils ont beaucoup de difficulté à intégrer le marché du travail.

Dans ce contexte, il importe d'agir auprès des jeunes sans-abri et à cet effet, de soutenir les organismes communautaires d'hébergement dans leur travail. Ces organismes constituent pour les jeunes les principales ressources organisées en mesure d'intervenir dans une perspective d'insertion sociale et professionnelle. En outre, ce réseau d'hébergement jeunesse a l'avantage de dispenser des services dans un milieu physique intégré à la collectivité.

Il importe, effectivement, de soutenir les organismes communautaires d'hébergement puisqu'ils constituent les principales ressources pour les jeunes sans-abri. Le Conseil s'est d'ailleurs prononcé en ce sens au mois de février 1989.

MTS, sexualité et jeunes

L'amorce de l'activité sexuelle chez les jeunes est de plus en plus précoce. Selon les résultats d'une récente enquête canadienne, la proportion des jeunes ayant eu une première relation sexuelle complète serait de 33% avant l'âge de 15 ans, 45% avant 16 ans et 69% avant 19 ans. Par ailleurs, l'utilisation d'un moyen contraceptif ne semble pas un comportement acquis lors de la première relation sexuelle et seul 35% des jeunes font usage régulièrement de moyens contraceptifs.

Dans ce contexte, l'utilisation du condom comme protection face aux MTS et au SIDA ne semble pas être une pratique courante. Les MTS affectent pourtant les jeunes de 15-30 ans de façon particulière et importante par rapport à d'autres groupes d'âge. En effet, au Québec en 1987, la chlamydia

serait la source de 50% des cas d'infection inflammatoire pelvienne chez les femmes de moins de 25 ans. Par ailleurs, on constate une systématisation du dépistage de la chlamydia et une amélioration du traitement de cette MTS, amoindrissant ainsi le risque de salpingite.

On constate qu'il y a encore beaucoup d'ignorance de la part des jeunes en ce qui concerne les MTS et lorsqu'ils en sont informés, ils ne prennent pas les précautions nécessaires, croyant que les problèmes n'arrivent qu'aux autres. Plus récemment, le phénomène du SIDA, à cause de son caractère mortel et épidémique, et de la large couverture médiatique dont il fait l'objet, est venu relancer de manière dramatique le débat sur la prévention des MTS. Parmi les cas décelés au Canada et au Québec ce sont surtout les hommes de 30 à 44 ans qui en sont atteints. En 1987 au Québec, 35% des 169 cas déclarés de SIDA concernait des jeunes hommes entre 20 et 29 ans.

Au coeur du problème, il y a l'adoption de certains modèles de comportements sexuels qui créent, pour les jeunes qui les adoptent, ce que l'on nomme des conditions à risque. Ces comportements sont, par exemple: le choix de partenaires multiples, les relations sexuelles anonymes, la monogamie sérieuse, c'est-à-dire un seul partenaire à la fois mais changement après un certain laps de temps, des relations avec un nouveau partenaire et, chez certains, les délinquances sexuelles et la prostitution.

Selon le Conseil, le coeur du problème se résume au degré d'ignorance des jeunes à l'égard des MTS ainsi qu'à l'absence de comportement préventif (utilisation du condom) chez plusieurs lors des relations sexuelles.

Parce que les MTS constituent un problème de santé aux ramifications nombreuses, il appelle un traitement adéquat qui met l'emphase à la fois sur le préventif, le curatif et la socialisation. Les MTS engagent des coûts sociaux importants tant directs qu'indirects au niveau des services de santé, il serait donc important de tenter d'enrayer la croissance de ce phénomène.

Défis

En regard des principales problématiques relatives au phénomène de marginalisation des jeunes, les défis suivants feront l'objet d'efforts particuliers:

- . l'information accrue auprès des jeunes;
- . l'adoption de comportements socio-sanitaires préventifs chez les jeunes.

Le Conseil propose d'ajouter, aux défis précédemment énumérés, les défis suivants:

- . la responsabilisation des adultes qui gravitent autour des jeunes;
- . la concertation des intervenants qui oeuvrent auprès des jeunes.

AXES D'INTERVENTION

La prévention, l'intervention et la correction constituent les axes prioritaires retenus au présent plan d'action au chapitre de l'environnement social des jeunes. La prévention doit être orientée vers les jeunes sans pour autant exclure les groupes à risque relevant d'autres catégories d'âge. Il s'agit dans ce cas d'accorder une priorité à la clientèle jeunesse. L'intervention aura pour but de soutenir directement les individus ou les organismes intervenant auprès des jeunes. Dans un premier temps, une attention sera accordée à la concertation qui devra être assurée entre les intervenants des ministères et des organismes pou-

vernementaux, et auprès des intervenants du milieu. Finalement, certaines mesures correctives pourraient être appliquées dans certains cas de conduite délinquante.

Le Conseil considère que les représentants du milieu devraient être associés dès que sera amorcé le processus de concertation.

OBJECTIF

Intensifier les actions en matière de prévention et consolider le réseau de soutien à l'égard des jeunes.

Le réseau de soutien à l'égard des jeunes soulève quelques interrogations quant à la définition de cette expression. Le Conseil, quant à lui, la définit comme étant l'ensemble des intervenants qui gravitent autour des jeunes, soit les parents, les amis, les enseignants, les intervenants sociaux et les organismes communautaires jeunesse.

LES ACTIONS PROPOSEES POUR LES ANNEES 1989-1991

Les mesures proposées mériteraient d'être regroupées en fonction des problématiques identifiées, soit la toxicomanie, les MTS, l'itinérance, la violence, le suicide, les loisirs et les autres sujets. Cette présentation permettrait de mieux évaluer les actions proposées en regard de chaque problématique et de mesurer leur impact sur l'objectif et les défis identifiés par le Secrétariat à la jeunesse.

TOXICOMANIE

Prévention

- . Effectuer une campagne de promotion de la santé et de prévention des toxicomanies. (MSSS: 300,000 \$)
- . Effectuer une campagne de sensibilisation auprès des jeunes fréquentant les collèges et polyvalentes sur les méfaits de l'alcool au volant. (RAAQ - budget courant)
- . Créer un fonds de 1M \$ afin de favoriser la prévention par des organismes chargés d'aider les victimes de l'alcool. (SAQ)
- . Assurer la coordination des messages relatifs aux drogues et alcool. Développer des stratégies pour rejoindre les jeunes hors de l'école. (RAAQ, MSSS, MEQ, SAQ, SAJ: budget courant)
- . Fournir aux comités régionaux de prévention du crime, des budgets leur permettant d'établir des actions de prévention concernant entre autres l'usage de la drogue et l'abus d'alcool reliés au crime. (Ministère de la Sécurité publique: 2M \$).

Intervention

- . Mettre en place un comité de coordination interministériel sur la toxicomanie.

MTS

Prévention

- . Réaliser une campagne d'information et d'éducation sur le SIDA et les MTS dans les milieux scolaires et auprès des jeunes hors-réseau ainsi qu'auprès des groupes à risque. Poursuivre la campagne de promotion

sur les MTS auprès des 15-29 en accordant une attention particulière aux modèles auxquels les jeunes s'identifient. (MSSS, MEQ, MESS: 2,3M \$).

Intervention

- Produire à l'intention du milieu scolaire, des outils pédagogiques de prévention sur le phénomène du SIDA. (MSSS: 190 000 \$)
- Améliorer les instruments de mesure (indicateurs, compilation des données des tests en laboratoires) et d'investigation (enquêtes systématiques dans des cliniques de planning et auprès de médecins jeunesse), afin de favoriser une meilleure connaissance de l'ampleur et de la diffusion des MTS chez les jeunes. (MSSS: 400 000 \$)

ITINÉRANCE

Intervention

- Etablir une politique cadre de financement à l'égard des maisons d'hébergement jeunesse et des maisons de jeunes. (MSSS: 9,8M \$ / décision à venir)
- Examiner la possibilité de poursuivre pour un an le programme d'aide à la réalisation de logements pour les sans-abri et reconduire pour la même période le fonds spécial destiné à l'achat d'ameublement et d'équipement à l'intention des organismes intervenant auprès des clients itinérants en incluant un volet spécial pour les organismes jeunesse. (SHQ: 1M \$ conditionnel à des crédits nouveaux)
- Rendre accessible une allocation d'aide sociale aux jeunes dès leur sortie des centres d'accueil et de réadaptation et offrir à titre expérimental un encadrement particulier à des jeunes itinérants participant à des mesures de développement de l'employabilité. (MMSR: budget courant)
- Poursuivre la coordination interministérielle à l'égard des sans-abri établie au cours de l'Année internationale du logement des sans-abri. (SHQ, MSSS, MMSR, MSP, SCF, SAJ: budget courant)

VIOLENCE

Intervention

- Fournir aux comités régionaux de prévention du crime, des budgets leur permettant d'établir des actions de prévention concernant entre autres l'usage de la drogue et l'abus d'alcool reliés au crime. (Ministère de la Sécurité publique: 2M \$).
- Produire des outils d'information destinés à sensibiliser les personnes incarcérées sur leur droit et leur responsabilité. (Ministère de la Sécurité publique: 140,000 \$)

Corrections

- Voir à actualiser la Loi des jeunes contrevenants dans le cas de crimes graves (Ministères de la Justice provincial et fédéral).
- Empêcher la possession d'armes blanches (Ministères de la Justice provincial et fédéral).

SUICIDE

Prévention

- Sensibiliser les directeurs d'école, les enseignants, les parents et

les intervenants à reconnaître les comportements suicidaires chez les jeunes. (MEQ, MSSS: budget à déterminer)

LOISIR

Intervention

- . Mettre sur pied un programme destiné à sensibiliser les partenaires du MLCP, incluant les municipalités, aux besoins spécifiques des jeunes adultes de 18 à 25 ans en loisir, en insistant sur la nécessité d'entreprendre une campagne de promotion pour rejoindre cette clientèle. (MLCP: budget courant)
- . Poursuivre en collaboration avec les diverses instances responsables, les actions pertinentes à l'amélioration de la condition physique des jeunes. (MLCP: budget courant)
- . Elaborer une politique de financement pour les organismes socio-culturels. (MLCP: budget courant)
- . Faire connaître aux jeunes adultes le programme d'aide financière aux activités de développement du loisir culturel et privilégier les demandes originant des jeunes de 18 à 25 ans. (MLCP: budget courant)

AUTRES

Intervention

- . Produire des outils d'information destinés à sensibiliser les personnes incarcérées sur leur droit et leur responsabilité. (Ministère de la Sécurité publique: 140,000 \$)
- . Établir une politique cadre de financement à l'égard des maisons de jeunes.
- . Développer différents moyens permettant de reconnaître l'apport de certains jeunes ou groupes de jeunes lors de la réalisation de projets significatifs dans leur milieu. (SAJ: budget courant)

COMMENTAIRES

Au chapitre de l'environnement social, le Secrétariat se limite presque exclusivement à une présentation quantitative de la situation des jeunes. L'identification des facteurs de risques aurait permis de faire une meilleure évaluation de la situation des jeunes et par conséquent, d'identifier des actions plus concrètes ayant véritablement une incidence positive sur le devenir des jeunes.

Les jeunes sont aujourd'hui confrontés à une conjoncture sociale difficile. La crise de l'emploi, celle de la famille, les nombreux changements sociaux sont autant d'obstacles qui peuvent conduire les jeunes à la marginalisation. La toxicomanie, l'itinérance, la violence et le suicide ne sont que les manifestations extérieures d'un malaise profond de la société.

À la page 12 du plan d'action, le Secrétariat mentionne ce qui suit: "Toutefois, s'en remettre exclusivement à ces facteurs explicatifs risque de nous faire perdre de vue le problème que constitue le manque de support de la famille, de l'école et de la communauté pour favoriser l'intégration des jeunes." Dans le cas présent, le Secrétariat identifie, à juste titre, la famille, l'école et la communauté comme ayant une responsabilité vis-à-vis de l'intégration des jeunes. Or, les actions proposées par le Secrétariat n'accordent pas à "ces adultes" toute l'attention méritée. Que propose-t-on aux parents pour développer leur compétence parentale? Quels programmes sont proposés pour que l'école puisse répondre à des critères de qualité qui en font un milieu de vie où les jeunes peuvent se développer sur un plan personnel et se responsabiliser? Quelle reconnaissance accorde-t-on aux ressources communautaires?

Le regroupement des actions proposées dans le plan d'action du Secrétariat en fonction des problématiques nous ont permis d'apporter les commentaires suivants:

Toxicomanie

Les actions sont essentiellement de type préventif. Il s'agit surtout de campagnes de promotion, de sensibilisation et de prévention. Il aurait été souhaitable de retrouver des actions qui visent à soutenir les familles dont un de ses membres éprouve des difficultés reliées au phénomène de la toxicomanie; des actions qui visent à développer une expertise pour intégrer ce type de clientèle sur le marché du travail; des actions qui permettraient de créer et de développer des programmes de réadaptation destinés aux toxicomanes mineurs.

MTS

Le Conseil estime que les cours d'éducation sexuelle sont un lien privilégié pour intervenir sur l'aspect préventif. Pour être pertinentes, ces campagnes devraient être faites très tôt, soit dès la fin du deuxième cycle du primaire. Qu'à ce titre, il importe de favoriser la qualité de la formation des maîtres. L'information donnée aux jeunes ne devrait pas prendre la forme de mise-en-garde, mais en être une qui vise le développement du jeune et sa responsabilisation.

On ne retrouve pas non plus d'actions qui permettraient de soutenir des ressources dont le but est d'informer et d'aider les jeunes à la solution de leurs problèmes en cette matière (ex: aide aux sidatiques).

Itinérance

Le Conseil suggère d'ajouter, aux actions proposées à ce chapitre, l'élaboration d'une politique de logement social pour les jeunes sans-abri.

En vue d'assurer l'intégration sociale de cette population, des actions auraient été souhaitées au niveau des services qu'elle requiert sur les plans psycho-social et médical.

Violence

Le Conseil s'interroge sur la portée des actions qui visent à actualiser la Loi sur les jeunes contrevenants dans le cas de crimes graves et à empêcher la possession d'armes blanches.

Les actions proposées au chapitre de la violence nous semblent incomplètes. Aucune action n'est proposée visant notamment, l'intégration des communautés culturelles; l'adaptation de l'école, surtout au niveau secondaire, aux nouvelles réalités (et principalement à Montréal).

Suicide

L'action proposée est de sensibiliser les directeurs d'école, les enseignants, les parents et les intervenants à reconnaître les comportements suicidaires chez les jeunes. Cette action serait incomplète dans la mesure où elle ne permettrait pas à ces personnes de venir en aide aux victimes potentiels, à défaut de formation pertinente.

Nous croyons de plus que cette action devrait viser aussi les jeunes. Ces derniers pourraient jouer un rôle actif au niveau de la prévention si des moyens étaient envisagés afin de favoriser le développement, à l'intérieur des écoles, de groupes d'entraide. Ces groupes pourraient aussi jouer un rôle d'information et de soutien à l'égard de d'autres problématiques (ex: toxicomanie, MTS, violence).

Il y aurait aussi lieu de privilégier une concertation entre le gouvernement, les intervenants et les jeunes en vue de prévenir le suicide.

De plus, le Conseil suggère de soutenir les organismes communautaires qui

interviennent au niveau de la prévention du suicide afin qu'ils puissent assumer un rôle de formation auprès des adultes qui oeuvrent auprès des jeunes.

Loisir

La première action proposée est de sensibiliser les partenaires du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche aux besoins spécifiques des jeunes adultes en loisir. Il est heureux de constater que dans ce contexte, le loisir est perçu, non pas comme une fin en soi, mais comme un moyen offert aux jeunes de briser l'isolement social, de développer leurs talents et leurs habiletés et, enfin, de s'intégrer socialement et professionnellement.

Dans ce contexte, il y aurait lieu de faciliter l'accessibilité des jeunes aux activités de loisir. Pour les jeunes de 18 à 25 ans (chômeurs, assistés sociaux, jeunes travailleurs), le manque d'argent est considéré comme la principale contrainte à la pratique du loisir.

Notons que le projet du plan d'action passe sous silence le loisir scientifique et parle très peu du loisir sportif.

INFORMATION GOUVERNEMENTALE SUR SES PROGRAMMES ET SES SERVICES

Tel que démontré précédemment, on constate que les jeunes doivent satisfaire à des exigences de plus en plus élevées pour parfaire leur insertion sociale et professionnelle. Conscient de cette situation, le Gouvernement a, au cours des récentes années, mis sur pied un ensemble de programmes et de mesures destinés à les soutenir. Toutefois, pour en profiter, il est indispensable que les jeunes en soient informés.

Devant la multiplicité des informations qui se présentent aux jeunes, il devient de plus en plus difficile pour eux d'identifier les programmes et services correspondant à leurs véritables besoins. Dans ce contexte, il convient de mettre plus d'effort afin de rendre davantage accessible tant auprès des jeunes que des intervenants jeunesse, l'information sur l'ensemble des mesures gouvernementales leur étant destinées.

OBJECTIF

- Accroître l'accessibilité des jeunes et des intervenants jeunesse à l'information sur les programmes et services gouvernementaux.

LES ACTIONS PROPOSEES POUR LES ANNEES 1989-1991

- Développer des instruments d'information et réaliser une campagne de promotion visant à faire connaître aux jeunes Communication-Québec comme source de renseignements de première ligne sur les programmes gouvernementaux (campagne de publicité radiophonique provinciale, campagne de presse régionale, diffusion d'une affiche promotionnelle et participation au Salon international de la jeunesse de Montréal). (Communication-Québec, SAJ, 100 000 \$ par année, excluant les frais de gestion)
- Produire un répertoire de référence sur le démarrage et le suivi d'entreprises. Elaborer des outils d'information touchant la santé et le comportement des jeunes. (MICT, MSSS, SAJ, budget courant)

CONCLUSION GÉNÉRALE

La présentation de la situation et des principales caractéristiques de la jeunesse québécoise est à notre avis incomplète dans le projet de plan d'action du Secrétariat.

Les valeurs, les comportements et les modes d'expression des jeunes, leurs préoccupations en ce qui a trait à la culture et à la cohabitation des communautés culturelles ne sont pas compris dans le document qui nous a été soumis. On n'y retrouve qu'un bref portrait statistique portant sur l'origine ethnique et la langue maternelle des jeunes québécois, ainsi que quelques allusions aux "conflits violents intergroupes à Montréal.". Le Conseil estime que certaines réalités auraient mérité d'être prises en considération. Mentionnons simplement l'intégration des jeunes des communautés culturelles à la société québécoise, la reconnaissance des jeunes artistes et créateurs de la relève, les attentes des jeunes concernant des questions comme l'environnement.

Soulignons par ailleurs que d'autres aspects auraient dû être traités au chapitre de l'éducation, tels l'école comme milieu de vie, la formation de base, l'aide financière, le financement des universités, etc.

Constatons également qu'il aurait été opportun de considérer une réalité qui touche beaucoup de jeunes, à savoir la conciliation des responsabilités parentales et des exigences du travail.

Enfin, outre la présentation de quelques statistiques relatives aux disparités régionales, on ne retrouve aucune analyse touchant les particularités des régions éloignées et en perte de vitesse économique (exode des jeunes, réseau scolaire et services sociaux peu développés...).

D'une façon générale, on ne retrouve pas de fil conducteur dans le plan d'action du Secrétariat à la jeunesse, ni de grandes orientations précises. Malgré une meilleure lecture de la situation et des caractéristiques des jeunes, on privilégie des axes d'intervention qui ne sont le plus souvent pas reliés à des propositions concrètes, et on ne suggère pas de mécanisme permettant d'évaluer jusqu'à quel point les objectifs fixés seront atteints. En fait, la plupart des actions proposées présentent l'inconvénient de ne pas être mesurables, si bien que le rôle important du Secrétariat au niveau de la coordination gouvernementale ne ressort pas vraiment.

On remarque aussi que les groupes de jeunes ciblés diffèrent selon les secteurs considérés: pour ce qui est de l'environnement économique (éducation, travail et entrepreneuriat), les mesures proposées visent davantage une jeunesse adéquatement scolarisée, des finissants universitaires et des jeunes qui ont les connaissances et les moyens requis pour se lancer en affaires; en ce qui concerne l'environnement social (affaires sociales), on se propose d'agir auprès des jeunes aux prises avec une gamme de problèmes socio-sanitaires (tendances au suicide, usage des drogues, abus d'alcool...), pour la plupart sous-scolarisés et exclus du monde du travail. Aucune action précise ne vient démontrer une volonté gouvernementale ferme de faciliter l'intégration sociale et professionnelle des jeunes aux prises avec un état de santé mentale précaire.

Par ailleurs, aucune mesure n'est proposée pour améliorer la situation des jeunes dans les régions périphériques. Il aurait pourtant été opportun de tenir compte du fait que plusieurs de ces jeunes ne peuvent envisager l'avenir autrement qu'en quittant leur région d'origine, faute d'emplois disponibles et d'accès à une formation axée sur les particularités économiques régionales.

D'autre part, il faudrait faire plus de place aux organismes communautaires œuvrant auprès des jeunes dans la réalisation des objectifs du plan d'action, notamment en matière de concertation et dans l'élaboration de campagnes d'information.

Notons de plus que la prédominance de l'information gouvernementale au niveau des actions proposées laisse entendre que tous les programmes et services destinés à soutenir les jeunes sont en place, qu'ils répondent adéquatement à tous leurs besoins, mais que, malheureusement, la jeunesse est mal informée.

En définitive, le projet de plan d'action 1989-1991 du Secrétariat à la jeunesse devrait rejoindre davantage la diversité des aspects de l'expérience de vie des jeunes, l'ampleur de leurs préoccupations et de leurs attentes.

Supervision: Brigitte Lepage
Guy Gagnon

Recherche et
rédaction: Pierre DeRome

Collaboration: Louise Bisson
Diane Bois Dalpé
Robert Châtelain
Richard Foy
Christine Lessard
René Simard
Sylvain Tanguay

Conseil permanent de la jeunesse
11 août 1989.